



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr. GENERALE

A/CONF.144/IPM.2/Corr.1
16 août 1988

FRANCAIS SEULEMENT

HUITIEME CONGRES DES NATIONS UNIES
POUR LA PREVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE INTERREGIONALE
AU HUITIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION
DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS
SUR LE TROISIEME SUJET : "ACTION NATIONALE
ET INTERNATIONALE EFFICACE CONTRE :
a) LE CRIME ORGANISE;
b) LES ACTIVITES TERRORISTES CRIMINELLES"

Vienne, 14-18 mars 1988

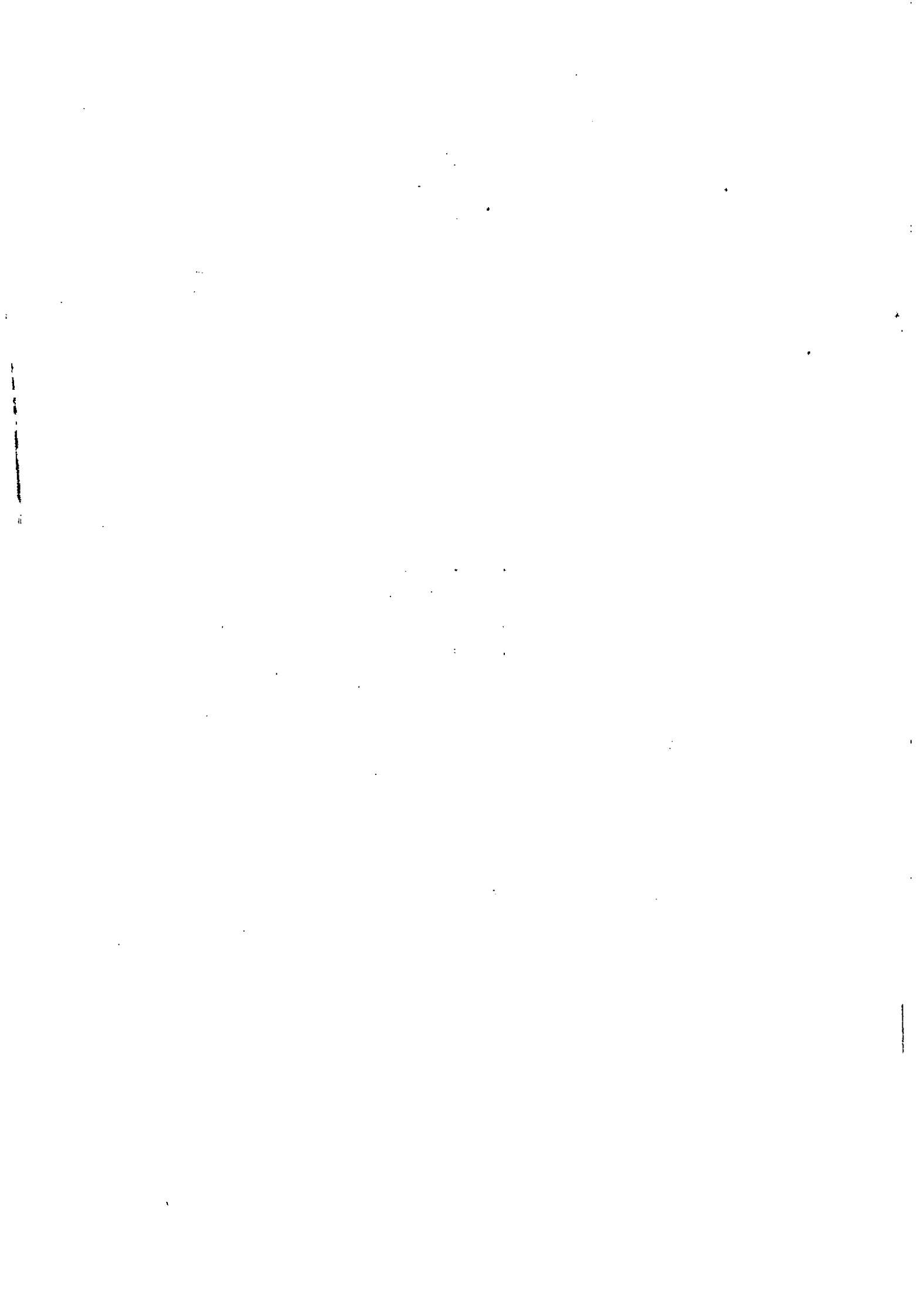
Rectificatif

Page 23, paragraphe 112

A la fin du paragraphe, ajouter les mots :

"ainsi que le Protocole pour la répression des actes de violence illicites dans les aéroports utilisés par l'aviation civile internationale, adopté par la Conférence internationale* de droit aérien convoquée par l'OACI, à Montréal, du 9 au 24 février 1988."

* Traduction officieuse du Secrétariat



This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.